

AR Prefecture

016-211600903-20220323-2022_21-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

CHATEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 22
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-21
Conseil Municipal du 23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION : 17 Mars 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FREON - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE- S. BROUILLET- W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H ROSARIO - E. PILLARD CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU - P. MAURY.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS : G. MIGNON donne pouvoir à Philippe ORMECHE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.P. DESLIAS donne pouvoir à William BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - FISCALITE DIRECTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1639A,
Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 relatif à la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et à l'affectation de ces parts aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu l'article 29 de la loi de finances pour 2021 relatif à la mise en place d'un coefficient correcteur,
Monsieur le Maire propose, après avis de la Commission des Finances réunie le 4 mars 2022, de ne pas modifier les taux d'impositions pour l'année 2022.
Les taux d'imposition seront les suivants :

Fiscalité directe locale	Exercice 2022		
	Commune	Département	Taux de référence 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,53%	22,89%	40,42%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,13%	-	48,13%



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.